

Guide AEVM

Bienvenue au

Sage Africa Tour

Partner Edition

Tanger, Maroc | 21-23 janvier 2026

Sage

Chers Partenaires,

Nous sommes ravis de vous accueillir à **Tanger** pour **le Sage Africa Tour Partner Edition** ! Cet événement exceptionnel réunira nos partenaires venus de toute l'Afrique et des DROM pour célébrer ensemble l'innovation, la collaboration et notre vision commune du futur digital.

Pour faciliter votre voyage et garantir une arrivée sans encombre, nous avons préparé ce guide pratique sur les formalités d'entrée au Maroc.

L'Autorisation Électronique de Voyage au Maroc (AEVM)

Dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations 2025, le Maroc a mis en place une procédure temporaire d'autorisation électronique pour certains pays africains. Cette mesure est en vigueur du 25 septembre 2025 au 25 janvier 2026.

Êtes-vous concerné(e) ?

L'AEVM est obligatoire pour les ressortissants des pays suivants :

- Algérie
- Burkina Faso
- Cap-Vert
- Gabon
- Niger
- Sénégal
- Togo
- Tunisie

Qui est exempté de l'AEVM ?

Vous n'avez pas besoin de l'AEVM si vous êtes :

- Titulaire d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel
- Résident au Maroc avec un titre de séjour valide
- Voyageur en transit dans un aéroport marocain (sans quitter la zone internationale)
- Conjoint(e) d'un citoyen marocain (sur présentation de justificatif)
- Âgé(e) de plus de 55 ans

Comment obtenir votre AEVM ?

IMPORTANT : Faites votre demande au minimum 96 heures (4 jours) avant votre départ !

Démarche en 3 étapes simples

1. **Rendez-vous sur le portail officiel** : <https://www.acces-maroc.ma/#/>
2. **Complétez le formulaire en ligne** avec vos informations de voyage et les documents requis
3. **Recevez votre AEVM par email** que vous devrez présenter à l'embarquement et à l'arrivée

Documents à préparer

- Passeport valide (au moins 90 jours à partir de la date de demande)
- Informations sur votre vol et hébergement
- Motif du voyage : Affaires / Événement professionnel

Points importants à retenir

- **L'AEVM est OBLIGATOIRE** à l'embarquement et à l'arrivée au Maroc
- Sans cette autorisation, vous ne pourrez pas embarquer
- Cette mesure est temporaire et prendra fin le 25 janvier 2026
- Royal Air Maroc et toutes les compagnies aériennes vérifient l'AEVM

Nos conseils pratiques

- **Anticipez votre demande** : ne tardez pas, faites-la dès maintenant pour voyager sereinement
- **Imprimez votre AEVM** : gardez une copie papier en plus de la version électronique
- **Vérifiez vos informations** : assurez-vous que toutes les données correspondent exactement à votre passeport
- **Conservez précieusement** : vous en aurez besoin tout au long de votre voyage

Lien officiel

Portail officiel AEVM : <https://www.acces-maroc.ma/#/>

Nous sommes là pour vous !

Si vous avez des questions concernant l'AEVM ou votre voyage à Tanger, n'hésitez pas à nous contacter. Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner.

Nous avons hâte de vous retrouver à Tanger pour partager ensemble ces moments d'échange, d'inspiration et de collaboration !

À très bientôt,

L'équipe Sage

